

Accueils de loisirs élémentaires

Jean Macé

Clôture d'inscription : lundi 10 juin 2019

Pour une première inscription depuis (septembre 2018), merci de remplir la "Fiche individuelle périscolaire élémentaire" et la transmettre à la Direction de l'Éducation.

Toute inscription vaut acceptation de paiement. Les demandes d'annulations peuvent se faire 8 jours avant la date à annuler; exclusivement par écrit, à education@velizy-villacoublay.fr

Toute demande reçue après la date de clôture sera enregistrée sur liste d'attente pour un accueil en fonction des places disponibles.
En cas d'accueil, une pénalité de **10€ par famille** est appliquée.

Coordonnées

L'enfant

Nom et prénom

Né(e) le

École fréquentée

Le(s) responsable(s)

Nom et prénom

N° téléphone joignable de 7h30 à 18h30

Lundi 15 juillet	Mardi 16 juillet	Mercredi 17 juillet	Jeudi 18 juillet	Vendredi 19 juillet
Lundi 08 juillet	Mardi 09 juillet	Mercredi 10 juillet	Jeudi 11 juillet	Vendredi 12 juillet
Lundi 22 juillet	Mardi 23 juillet	Mercredi 24 juillet	Jeudi 25 juillet	Vendredi 26 juillet
Lundi 29 juillet	Mardi 30 juillet	Mercredi 31 juillet	Jeudi 1er août	Vendredi 02 août

Fiche à remplir et à remettre exclusivement à la Direction de l'Éducation par :

> Courriel education@velizy-villacoublay.fr

> Courrier Direction de l'éducation | BP 50051 | 78146 Vélizy-Villacoublay cedex

> Sur place guichet unique de la Mairie

Aucune inscription par téléphone

inscription possible via le portail famille: www.velizy-villacoublay.fr

Retrouvez toutes les informations sur www.velizy-villacoublay.fr

Votre enfant sera accueilli au sein
de l'**Accueil de loisirs JEAN MACE**
rue Albert Perdreaux.

3 Points d'accueil vous sont proposés:

Horaires: Matin: de 7h30 à 9H00

Soir: de 17h00 à 18h30

**Je dépose et je récupère mon enfant
(cocher une case)**

- ALSH Fronval - 10 rue René BOYER**
- ALSH Mozart -7 avenue de Provence**
- ALSH JEAN MACE - Rue Albert Perdreaux**

M Matin sans repas (enfant récupéré à 12h00)

MR Matin avec repas (enfant récupéré à 13h00)

RAM Repas avec après-midi (enfant déposé à 12h00)

AM Après-midi sans repas (enfant déposé à 13h00)

X Journée complète

P Journée complète sans repas PAI alimentaire

Date et signature du responsable	Date de réception en Mairie